



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**AMÉNAGEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE**

**PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE- TRAVAUX DE DESAMIANTAGE ET DE  
DECONSTRUCTION SELECTIVE DE L'ANCIENNE STATION-SERVICE OIL FRANCE A  
HAISNES - ATTRIBUTION ET SIGNATURE DU MARCHE**

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay a lancé une consultation sous la forme d'une procédure adaptée ouverte selon les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique, ayant pour objet les travaux de désamiantage et de déconstruction sélective de l'ancienne station-service OIL FRANCE à Haisnes,

Considérant qu'il s'agit d'un accord-cadre composite conclu pour un délai d'exécution de 10 semaines (hors période de préparation), à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux, décomposé de la façon suivante :

- Travaux de démolition, il s'agit d'une Décomposition du Prix Global et Forfaitaire :
- L'évacuation, le terrassement, les analyses et les opérations de retrait des déchets, il s'agit d'un Bordereau des Prix Unitaires avec un maximum de 75 000 € HT, qui donnera lieu à l'émission de bon de commandes,

Considérant qu'après analyse des offres, la proposition de la société SAS VERDIPOLE , ayant son siège social à Seclin (59113), 463 rue des Clauwiers – Bâtiment 1, a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 58 300 € HT issu de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) et un montant total de 23 052 € HT issu du Détail Quantitatif Estimatif (DQE), soit un montant global de 81 352 € HT,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** d'attribuer un marché ayant pour objet les travaux de désamiantage et de déconstruction sélective de l'ancienne station-service OIL FRANCE à Haisnes, à la société SAS VERDIPOLE ayant son siège social situé à Seclin (53113), 463 rue des Clauwiers – Bâtiment 1, et de le signer pour un montant de 58 300 € HT issu de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire et pour un montant maximum de 75 000 € HT pour la partie à prix unitaires, et pour une période de 10 semaines (hors période de préparation), à compter de la date fixée par ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **12 DEC. 2023**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**RHELLIER David**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **13 DEC. 2023**

Et de la publication le : **13 DEC. 2023**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**RHELLIER David**